

Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant nomination des membres de la Commission de notoriété pour l'enseignement de l'architecture

A.Gt 05-11-2008

M.B. 02-06-2009

modification :

A.Gt 01-02-09 (M.B. 02-06-09)

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu la Loi relative à l'organisation de l'enseignement de l'architecture du 18 février 1977, l'article 11.14;

Vu le décret du 17 juillet 2002 visant à promouvoir la participation équilibrée d'hommes et de femmes dans les organes consultatifs;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 27 août 2004 portant règlement du fonctionnement du Gouvernement, l'article 12, 10°, a);

Vu l'arrêté du Gouvernement du 20 mars 2008 fixant la répartition des compétences entre les Ministres du Gouvernement de la Communauté française;

Vu la proposition du Conseil supérieur de l'Enseignement de l'Architecture du 17 juillet 2008;

Sur la proposition de la Ministre de l'Enseignement supérieur,

Arrête :

modifié par A.Gt 01-02-2009

Article 1^{er}. - Sont nommés membres de la Commission de notoriété pour l'enseignement de l'Architecture :

1° En qualité de représentants des Instituts supérieurs d'Architecture :

a) M. Patrick BURNIAT, pour l'Institut supérieur d'Architecture de la Communauté française La Cambre;

b) M. Nicolas PERCSY, pour l'Institut supérieur d'Architecture intercommunal;

c) M. Philippe GRULOOS, pour l'Institut supérieur d'Architecture Saint-Luc Bruxelles;

d) Mme Anne CROEGAERT, pour l'Institut supérieur d'Architecture Saint-Luc Wallonie.

2° En qualité d'experts :

a) M. Oswald DELLICOUR;

b) M. Francis METZGER;

c) Mme Brigitte DE GROOF;

d) Mme Marie ROOSEN.

Article 2. - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

Bruxelles, le 5 novembre 2008.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

La Vice-Présidente, Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations Internationales,

Mme M.-D. SIMONET

